



Commune de
SAINT-WITZ

**Arrêté permanent
De défense extérieure contre l'incendie
Inventaire des Point d'Eau Incendie (P.E.I)
Sur le territoire communal**

Le Maire de la Commune de SAINT-WITZ,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RNDECI) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-0014 du 28 février 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Val d'Oise (RDDECI 95).

Vu la compétence reconnue au maire en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

ARRETE :

Article 1 – GÉNÉRALITÉS

La DECI désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de PEI identifiés à cette fin.

Le présent arrêté a pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre en compte, de fixer en fonction de ceux-ci la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie (PEI) et de leurs ressources. Il permet de déterminer les modalités de mise à jour des données et de leurs contrôles techniques, d'inventorier les PEI conformes au RDDECI 95. La DECI des sites ne relevant pas de l'autorité spéciale de police du maire est exclue du présent arrêté (par exemple : les installations classées pour l'environnement (ICPE), zones aéroportuaires de Roissy et du Bourget, les tunnels ou autres ouvrages routiers ou ferroviaires...).

Article 2 – RISQUES À PRENDRE EN COMPTE

Le RDDECI 95 détermine des besoins en eau et l'espacement des points d'eau selon les risques identifiés.

Le tableau de couverture figure dans l'annexe 1 du RDDECI 95, qui détaille l'estimation des besoins en eau selon le type de risque :

➤ Les risques courants :

- faibles : quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec un minimum de 30 m³ utilisables en 2 heures ou instantanément ;
- ordinaires : à partir de 60 m³ utilisables en 2 heures ou instantanément et jusqu'à 120 m³ utilisables en 2 heures ;
- importants : à partir de 120 m³ utilisables en 2 heures ou instantanément avec plusieurs sources, au cas par cas.

➤ Les risques particuliers :

- Établissements recevant du public, industriels ou agricoles nécessitant une approche spécifique.

Article 3 – LES POINTS D'EAU INCENDIE

Les PEI (publics et privés) regroupent les poteaux et bouches d'incendie ainsi que les points d'eau naturels ou artificiels (PENA) (par exemple : réserves ouvertes, aériennes, enterrées ou souples, mares, étangs, lacs, cours d'eau).

La liste des points d'eau incendie de la commune recense, pour chaque réseau d'alimentation, les caractéristiques suivantes :

- Numéro d'ordre du PEI donné par le Sdis95 ;
- Type de PEI ;
- Diamètre de canalisation du réseau d'eau raccordé à chaque PEI ;
- Statut (public / privé) ;
- Localisation (Adresse)
- Coordonnées géographiques (Longitude, Latitude) ;
- Volume (en m³) : Points d'eau naturels ou artificiels (PENA) ;
- Débit (en m³/h) : Poteaux ou Bouches connectés à un réseau d'eau sous pression.

Une partie de ces caractéristiques figure dans le tableau annexé au présent arrêté (annexe 2).

L'actualisation de l'inventaire des PEI (pour une création, un déplacement, un changement de type ou une suppression) du présent arrêté fait partie intégrante des processus d'échanges d'informations entre le Sdis 95 et la commune. Elle doit être notifiée dans un délai d'un mois auprès du centre d'incendie et de secours (CIS) territorialement compétent.

Le Sdis 95 possède une base de données (REMOcRA 95) recensant l'ensemble des points d'eau incendie du département. Elle est mise à jour dès réception des informations transmises par les services concourant à la DECI. Cette base de données a pour objectif premier de suivre leur mise en service et leur disponibilité à des fins opérationnelles.

Article 4 - MODALITÉS DE RÉALISATION DES VISITES DE CONTRÔLE

Les visites de contrôle ont pour objectif de s'assurer que chaque PEI conserve ses caractéristiques, notamment sa condition hydraulique d'alimentation. Deux types de contrôle sont mis en œuvre :

- 1- Les reconnaissances opérationnelles (ROP) sont des contrôles fonctionnels. Elles sont réalisées obligatoirement par les sapeurs-pompiers toutes les années impaires sur les PEI publics et privés. Elles portent sur :
 - la vérification de la présence effective de l'eau ;
 - la bonne manœuvrabilité des appareils ;
 - la présence des bouchons raccords ;
 - la présence de l'intégralité des demi-raccords ;
 - l'accès et les abords ;
 - le volume, l'aménagement et un test d'aspiration des réserves naturelles et artificielles ;
 - la numérotation ;
 - la signalisation.
- 2- Les contrôles techniques périodiques (CTP) obligatoires des PEI publics sont réalisés les années paires par un prestataire engagé par la commune ou l'EPCI. Concernant les PEI privés, ils sont réalisés par un prestataire engagé sous leur propre compte.

Ils comprennent le contrôle fonctionnel des ROP, complété pour chaque PEI sous pression par la mesure du débit et des pressions statique et dynamique au débit nominal requis, ainsi que du débit nominal à 1 bar. Ils peuvent être inclus dans les opérations de maintenance.

Dans le cas où plusieurs points d'eau incendie sont susceptibles d'être utilisés en simultané (risque courant important ou particulier), il sera nécessaire de s'assurer du débit de chaque point d'eau incendie en situation d'utilisation combinée et de l'alimentation du dispositif pendant au moins 2 heures.

Les résultats des contrôles techniques font l'objet d'un compte-rendu au maire et au Sdis 95 dans un délai d'un mois. Les indisponibilités constatées lors du contrôle technique sont signalées sans délai au CIS territorialement compétent.

Article 5 - MODALITÉS DE MISE À JOUR DU PRÉSENT ARRÊTÉ

L'arrêté relatif à la DECI de la commune est mis à jour au plus tous les deux ans.

Article 6 - EXÉCUTION

Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

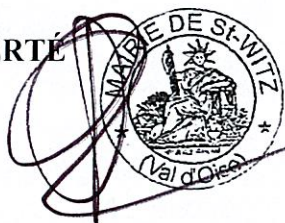
Article 7 - RECOURS

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et/ou affiché pour les communes inférieures à 3500 habitants.

Fait à Saint-Witz, le 31 août 2026

**Le Maire,
Nadège FERTÉ**



En annexe 1, le tableau de couverture des risques figure dans l'annexe 1 du R.D.D.E.C.I. et des besoins en eau.

En annexe 2, Inventaire des points d'eau incendie public et privés.

Le Maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Annexe 1 : Tableau de couverture des besoins en eau par rapport aux risques.

Les besoins en eau sont calculés suivant une analyse du risque pour une durée d'extinction pendant 2 heures par défaut.

ANNEXE 1

Risques	Usage Bâtiment	DECI minimum	Distance maxi Risque/PEI	Distance maxi entre PEI
RISQUE COURANT TRES FAIBLE	Bâtiment isolé (sans habitation, animaux, poste de travail...) Isolé > 10m structures isolé > 50m forêt	Absence DECI Régime dérogatoire arrêté par le maire après avis du SDIS.	sans objet	Sans objet
RISQUE COURANT FAIBLE	Habitation: Habitation individuelle isolée à 8 m et ≤ 250m ² superficie totale de planchers	1 PI 45 m ³ /h à 1 b	PI 45 m ³ /h ≤ 200 m	Sans objet
	ERP: isolé à 8 m et ≤ 250 m ² de surface totale de planchers, sans locaux à sommeil, locaux à risque important.	ou 1 PI 60 m ³ /h à 1b	ou PI 60 m ³ /h ≤ 400 m	
	ERT: isolé à 8m et ≤ 250m ² superficie totale de planchers	ou	ou	
	Camping	Réserve 30 m ³ (après avis du SDIS)	Réserve ≤ 100 m	
RISQUE COURANT ORDINAIRE	Habitation: - Individuelle non classé en risque courant faible - 2 ^{ème} famille collectives	1 PI 60m ³ /h à 1b ou 1 Réserve de 120 m ³ (après avis du SDIS)	PI 60m ³ /h ≤ 200 m (60 m si colonne sèche) ou Réserve ≤ 100 m	Sans objet
	ERT non classé d'une surface non recoupée* Si stockage: ≤ 500m ² ≤ 1 000m ² si EAE Hors stockage: ≤ 1 000m ² ≤ 2 000m ² si EAE			
	Parc de stationnement couvert: 25 ≤ emplacements			
	Aire d'accueil gens du voyage			
	ERP: avec locaux à sommeil d'une surface non recoupée* ≤ 1 000 m ² Hors MST: 250 m ² < S* ≤ 1 000 m ² 250 m ² < S* ≤ 2 000 m ² si EAE MST: 250 m ² < S* ≤ 500 m ² 250 m ² < S* ≤ 1 000 m ² si EAE	1 PI 60m ³ /h à 1b ou 1 Réserve de 120 m ³ après avis du SDIS	PI 60m ³ /h ≤ 150 m (60 m si colonne sèche) ou Réserve ≤ 100 m	

Risques	Usage Bâtiment	DECI minimum	Distance maxi Risque/PEI	Distance maxi entre PEI
RISQUE COURANT TRES FAIBLE	Bâtiment isolé (sans habitation, animaux, poste de travail...) isolé > 10m structures isolé > 50m forêt	Absence DECI Régime dérogatoire arrêté par le maire après avis du SDIS.	sans objet	Sans objet
RISQUE COURANT FAIBLE	Habitation: Habitation individuelle isolée à 8 m et ≤ 250m ² superficie totale de planchers	1 PI 45 m ³ /h à 1 b	PI 45 m ³ /h ≤ 200 m	Sans objet
	ERP: isolé à 8 m et ≤ 250 m ² de surface totale de planchers, sans locaux à sommeil, locaux à risque important.	ou 1 PI 60 m ³ /h à 1b	ou PI 60 m ³ /h ≤ 400 m	
	ERT: isolé à 8m et ≤ 250m ² superficie totale de planchers	ou	ou	
	Camping	Réserve 30 m ³ (après avis du SDIS)	Réserve ≤ 100 m	
RISQUE COURANT ORDINAIRE	Habitation: - Individuelle non classé en risque courant faible - 2 ^{ème} famille collectives	1 PI 60m ³ /h à 1b ou 1 Réserve de 120 m ³ (après avis du SDIS)	PI 60m ³ /h ≤ 200 m (60 m si colonne sèche) ou Réserve ≤ 100 m	Sans objet
	ERT non classé d'une surface non recoupée* Si stockage: ≤ 500m ² ≤ 1 000m ² si EAE Hors stockage: ≤ 1 000m ² ≤ 2 000m ² si EAE			
	Parc de stationnement couvert: 25 ≤ emplacements			
	Aire d'accueil gens du voyage			
	ERP: avec locaux à sommeil d'une surface non recoupée* ≤ 1 000 m ² Hors MST: 250 m ² < S* ≤ 1 000 m ² 250 m ² < S* ≤ 2 000 m ² si EAE MST: 250 m ² < S* ≤ 500 m ² 250 m ² < S* ≤ 1 000 m ² si EAE	1 PI 60m ³ /h à 1b ou 1 Réserve de 120 m ³ après avis du SDIS	PI 60m ³ /h ≤ 150 m (60 m si colonne sèche) ou Réserve ≤ 100 m	

ANNEXE 2 : Inventaire des points d'eau incendie publics et privés

COMMUNE : SAINT-WITZ
CHATEAU D'EAU D'ALIMENTATION DES PEI CI-DESSOUS :

GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :

CAPACITE : m³

Numéro du PEI	Type	Diamètre canalisation	Public/ privé	Adresse	Géolocalisation		Volume en m ³	Débit sous 1 bar (m ³ /h)
					X	Y		
95580.0001	PI DN 100		Public	RUE DU PAVE DES HERMITES	668018	6888164		60
95580.0002	PI DN 100		Public	AV DE LA PEPINIERE	665536	6888016		60
95580.0003	PI DN 100		Public	RUE DE PARIS	668230	6887987		60
95580.0004	PI DN 100		Public	RUE DE MONTMELIAN	668462	6888132		60
95580.0005	PI DN 100		Public	RUE DE PARIS	668582	6888335		60
95580.0006	PI DN 100		Public	RUE CHARLES PEGUY	669076	6888158		60
95580.0007	PI DN 100		Public	RUE DU PAVE DES HERMITES	667937	6888276		60
95580.0008	PI DN 150		Public	RUE DE LA FERME SAINT-LADRE	665554	6888572		60
95580.0009	PI DN 100		Public	RUE DE LA FERME SAINT-LADRE	665543	6888396		60
95580.0010	PI DN 100		Public	RTE DE SAINT-WITZ	666977	6887809		60
95580.0011	PI DN 150		Public	RD D10	666564	6887127		60
95580.0012	PI DN 100		Public	AV DE LA PEPINIERE	665528	6887882		60
95580.0013	PI DN 100		Public	RUE DE LA FERME SAINT-LADRE	665533	6888203		60
95580.0014	PI DN 100		Public	RUE DES VIGNES	668671	6888290		60
95580.0015	BI DN 100		Public	RD 317	665725	6888474		60
95580.0016	PI DN 100		Public	RUE DES MOULINS A VENT	668755	6888065		60
95580.0019	PI DN 100		Public	RUE DES MOULINS A VENT	668597	6888010		60
95580.0020	PI DN 100		Public	38 RUE DES TREIZE SAULES	668596	6887159		60
95580.0021	PI DN 100		Public	20 RUE DES TREIZE SAULES	668829	6887151		60
95580.0023	PI DN 100		Public	RUE DES SILLONS DE BOULANGER	668825	6887391		60
95580.0024	PI DN 100		Public	RUE DE LA BUTTE AUX BERGERS	668709	6887405		60
95580.0025	PI DN 100		Public	RUE DU PAVE DES HERMITES	668138	6888030		60
95580.0027	PI DN 100		Public	RUE DES SILLONS DE BOULANGER	668676	6887676		60

ANNEXE 2 : Inventaire des points d'eau incendie publics et privés

COMMUNE : SAINT-WITZ
CHATEAU D'EAU D'ALIMENTATION DES PEI CI-DESSOUS :

GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :

CAPACITE : m³

Numéro du PEI	Type	Diamètre canalisation	Public/ privé	Adresse	Géolocalisation		Volume en m ³	Débit sous 1 bar (m ³ /h)
					X	Y		
95580.0028	PI DN 150 surpressé		Public	D317	665472	6887388		120
95580.0029	PI DN 150 surpressé		Public	D317	665439	6887281		120
95580.0030	PI DN 150 surpressé		Public	D317	665435	6887174		120
95580.0031	Réserve Artificielle Réalimentée avec Poteau d'Aspiration ou colonne fixe d'aspiration (RARPA)		Public	D317	665429	6887329	1080	
95580.0032	PI DN 100		Public	RD D16	666886	6888011		60
95580.0033	PI DN 100		Public	RUE DE LA BERGERIE	668568	6887933		60
95580.0034	PI DN 100		Public	37 RUE DU HAUT DE SENLIS	668519	6887814		60
95580.0035	PI DN 100		Public	45 RUE DU HAUT DE SENLIS	668444	6887901		60
95580.0036	PI DN 100		Public	RUE DES ETANGS	668927	6887621		60
95580.0037	PI DN 100		Public	34 RUE DES ETANGS	669020	6887444		60
95580.0038	PI DN 100		Public	29 RUE DES ETANGS	669115	6887437		60
95580.0039	PI DN 100		Public	11 RUE DES ETANGS	669104	6887546		60
95580.0040	PI DN 100		Public	RUE DE LA MICHELETTE	668908	6887993		60
95580.0041	PI DN 100		Public	15 RLE DES PRES FRAIS	668897	6887897		60
95580.0042	PI DN 100		Public	RUE DE HAUT DE SENLIS,DE	668461	6888013		60
95580.0043	PI DN 100		Public	RUE DE MONTMELIAN	668478	6888078		60

ANNEXE 2 : Inventaire des points d'eau incendie publics et privés

COMMUNE : SAINT-WITZ
CHATEAU D'EAU D'ALIMENTATION DES PEI CI-DESSOUS :

GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :

CAPACITE : m³

Numéro du PEI	Type	Diamètre canalisation	Public/ privé	Adresse	Géolocalisation		Volume en m ³	Débit sous 1 bar (m ³ /h)
					X	Y		
95580.0046	PI DN 100		Public	RUE DES MOULINS A VENT	668953	6888145		60
95580.0048	PI DN 150		Public	RUE DE MOIMONT	665467	6888096		120
95580.0049	PI DN 100		Public	RUE DE PARIS (RD10)	668002	6887849		60
95580.0050	PI DN 100		Public	RUE ROBQUIN	667831	6887758		60
95580.0051	PI DN 100		Public	RUE ROBQUIN	667911	6887704		60
95580.0052	PI DN 100		Public	RUE JEAN MOULIN	667532	6887789		60
95580.0053	PI DN 100		Public	RUE JEAN MOULIN	667413	6887773		60
95580.0054	PI DN 100		Public	RUE DE MONTMELIAN	668810	6888235		60
95580.0055	PI DN 100		Public	4 RUE DU BUISSON FLOUCOURT	668125	6887683		60
95580.0056	PI DN 100		Public	43 RUE DU VIEUX-LAVOIR	668402	6887672		60
95580.0057	PI DN 100		Public	15 RUE DU VIEUX-LAVOIR	668232	6887503		60
95580.0058	PI DN 100		Public	13 RUE DES LONGS LIEUX	668225	6887600		60
95580.0059	PI DN 100		Public	RUE ANDRE BERSON	667817	6887853		60
95580.0060	PI DN 100		Public	14 RUE ANDRE BERSON	667938	6888001		60
95580.1000	Réserve artificielle		Privé	RD D10	666423.0	6887084.0	120	
95580.1001	PI DN 100		Privé	RUE DE LA FERME SAINT-LADRE	665718	6888543		60
95580.1002	PI DN 100		Privé	RUE JEAN MOULIN	667463	6887887		60
95580.1003	PI DN 100		Privé	AV DE LA PEPINIERE	665335	6887932		60
95580.1004	PI DN 100		Privé	AV DE LA PEPINIERE	665330	6887879		60

ANNEXE 2 : Inventaire des points d'eau incendie publics et privés

COMMUNE : SAINT-WITZ
CHATEAU D'EAU D'ALIMENTATION DES PEI CI-DESSOUS :

GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :

CAPACITE : m³

Numéro du PEI	Type	Diamètre canalisation	Public/ privé	Adresse	Géolocalisation		Volume en m ³	Débit sous 1 bar (m ³ /h)
					X	Y		
95580.1005	PI DN 100		Privé	AV DE LA PEPINIERE	665510	6887865		60
95580.1007	PI DN 100		Privé	Rue de la Ferme Saint-Ladre	665350.0	6888284.0		
95580.1008	PI DN 100		Privé	Rue de la Ferme Saint-Ladre	665358.0	6888388.0		
95580.1009	Réserve Artificielle		Privé	Rue de la Ferme Saint-Ladre	665364.0	6888367.0		
95580.1010	Réserve Artificielle		Privé	Rue de la Ferme Saint-Ladre	665360.0	6888280.0		
95580.1011	PI DN 100		Privé	RUE JEAN MOULIN	667394	6887893		60
95580.1012	Réserve Artificielle		Privé	Avenue de la Pépinière	665463.0	6887651.0		
95580.1013	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666005.0	6887854.0		
95580.1014	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666066.0	6887851.0		
95580.1015	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666101.0	6887958.0		
95580.1016	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666090.0	6887761.0		
95580.1017	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666055.0	6887668.0		
95580.1018	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666237.0	6887638.0		
95580.1019	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666344.0	6887635.0		
95580.1020	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666436.0	6887554.0		

PEI sous l'autorité du Maire : 112

31/08/2026

ANNEXE 2 : Inventaire des points d'eau incendie publics et privés

COMMUNE : SAINT-WITZ
CHATEAU D'EAU D'ALIMENTATION DES PEI CI-DESSOUS :

GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :

Numéro du PEI	Type	Diamètre canalisation	Public/ privé	Adresse	Géolocalisation		Volume en m ³	Débit sous 1 bar (m ³ /h)
					X	Y		
95580.1021	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666187.0	6887768.0		
95580.1022	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666266.0	6887764.0		
95580.1023	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666204.0	6887880.0		
95580.1024	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	665916.0	6887861.0		
95580.1025	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	665828.0	6887866.0		
95580.1026	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	665818.0	6887942.0		
95580.1027	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	665863.0	6888020.0		
95580.1028	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	665935.0	6887932.0		
95580.1029	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	665954.0	6887933.0		
95580.1030	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666044.0	6888023.0		
95580.1031	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	665950.0	6887781.0		

CAPACITE : m³

ANNEXE 2 : Inventaire des points d'eau incendie publics et privés

COMMUNE : SAINT-WITZ
CHATEAU D'EAU D'ALIMENTATION DES PEI CI-DESSOUS :

GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :

Numéro du PEI	Type	Diamètre canalisation	Public/ privé	Adresse	Géolocalisation		Volume en m ³	Débit sous 1 bar (m ³ /h)
					X	Y		
95580.1032	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	665993.0	6887675.0		
95580.1033	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666213.0	6887516.0		
95580.1034	PI DN 100 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666134.0	6887553.0		
95580.1035	PI DN 150 surpressé		Privé	Avenue de la Guepelle	666328.0	6887512.0		
95580.1036	PI DN 100		Privé	Avenue de la Pépinière	665308.0	6887748.0		
95580.1037	PI DN 100		Privé	Avenue de la Pépinière	665476.0	6887747.0		
95580.1038	Réserve Artificielle avec Poteau d'Aspiration ou colonne fixe d'aspiration (RAPA)		Privé	AV DE LA PEPINIERE	665658	6887736	480	
95580.1039	PI DN 100		Privé	Rue de Moimont	665341.0	6888112.0		
95580.1040	Réserve Artificielle avec Poteau d'Aspiration ou colonne fixe d'aspiration (RAPA)		Privé	RUE DE LA FERME SAINT LADRE	665559	6888125		

CAPACITE : m³

ANNEXE 2 : Inventaire des points d'eau incendie publics et privés

COMMUNE : SAINT-WITZ
CHATEAU D'EAU D'ALIMENTATION DES PEI CI-DESSOUS :

GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :

CAPACITE : m³

Numéro du PEI	Type	Diamètre canalisation	Public/ privé	Adresse	Géolocalisation		Volume en m ³	Débit sous 1 bar (m ³ /h)
					X	Y		
95580.1041	PI DN 100		Privé	RUE DE LA FERME SAINT-LADRE	665650	6888112		60
95580.1042	PI DN 100		Public	RUE DES HERONS	668540	6887275		60
95580.1043	PI DN 100		Public	14 RUE DES HERONS	668449	6887424		60
95580.1044	PI DN 100		Public	RUE DES HERONS	668540	6887567		60
95580.1045	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665545.0	6887404.0		
95580.1046	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665470.0	6887481.0		
95580.1047	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665636.0	6887449.0		
95580.1048	Réserve Artificielle Réalimentée (RAR)		Privé	D317	665474.0	6887429.0		
95580.1049	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665517.0	6887363.0		
95580.1050	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665615.0	6887359.0		
95580.1051	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665614.0	6887274.0		
95580.1052	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665605.0	6887148.0		
95580.1053	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665561.0	6887045.0		
95580.1054	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665462.0	6887082.0		
95580.1055	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665464.0	6887234.0		
95580.1056	PI DN 150 surpressé		Privé	D317	665465.0	6887320.0		
95580.1057	Réserve Artificielle		Privé	D317	665615.0	6887338.0	720	

PEI sous l'autorité du Maire : 112

31/08/2026

ANNEXE 2 : Inventaire des points d'eau incendie publics et privés

COMMUNE : SAINT-WITZ
CHATEAU D'EAU D'ALIMENTATION DES PEI CI-DESSOUS :

GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :

Numéro du PEI	Type	Diamètre canalisation	Public/ privé	Adresse	Géolocalisation		Volume en m ³	Débit sous 1 bar (m ³ /h)
					X	Y		
95580.1069	PI DN 150		Privé	Avenue de la Pépinière	665516.0	6887691.0		
95580.1026	Réserve Artificielle avec Poteau d'Aspiration		Privé	Rue Grande Rue	666844.0	6888104.0	240	

CAPACITE : m³